

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 6 JUIN 2016 À 09 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg

Présents : Jacques BIGOT, Eric KLÉTHI, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Claude KERN, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Etienne WOLF

**25-2016      Permis de construire rue Schach à Strasbourg**

### Description de la demande

Le service de la police du bâtiment de l'Eurométropole de Strasbourg a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS, le projet permis de construire rue Schach à Strasbourg déposé par la société SOMCO.

Le permis vise la construction de 45 logements sociaux rue Schach à Strasbourg. Cette opération s'inscrit dans le plan de rénovation urbaine du quartier du Neuhof. Il porte sur la réalisation de 4 bâtiments :

- bâtiment A : 9 logements collectifs
- bâtiment B : 11 logements collectifs
- bâtiment C : 14 logements en bande (intermédiaires)
- bâtiment D : 11 logements collectifs

45 stationnements seront réalisés dont 3 pour personnes à mobilité réduite.

Le terrain d'assiette a une superficie de 0,48 ha et constitue une friche depuis la destruction d'un bâtiment d'habitation vétuste.

### Le projet au regard du SCOTERS

Strasbourg constitue le pôle métropolitain du territoire du SCOTERS. A ce titre, son développement doit être conforté. Le développement de l'urbanisation doit favoriser en priorité, là où de telles disponibilités existent, la réhabilitation des quartiers anciens et en déshérence, la reconquête des friches urbaines et la construction dans les «dents creuses», qui contribuent à l'objectif de gestion économe.

### Analyse au regard du SCOTERS

Le projet constitue une opération de renouvellement urbain et s'inscrit à ce titre dans les orientations du SCOTERS. Ce projet vient conforter le développement du pôle métropolitain du territoire du SCOTERS.

*Le Bureau syndical  
vu l'avis de la commission compatibilité  
sur proposition du Président*

*après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de permis de construire  
rue Schach à Strasbourg n'appelle pas de remarque.***

Certifié exécutoire compte tenu de : **10 JUIN 2016**  
La transmission à la Préfecture le **10 JUIN 2016**  
La publication le **10 JUIN 2016**  
Strasbourg, le **10 JUIN 2016**

Le Président  
Jacques BIGOT

